



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 18 janvier 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le conseiller Richard Côté.

CE-2006-61

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 01 - 1 331,40 \$ ET 52 - 53 736,87 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 01 - 18 273,42 \$ ET 52 - 174 440,97 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 51 - 3 494,36 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DU PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉROS 47 - 3 035 389,79 \$ ET 48 - 874 245,20 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 01 et 52, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 01 et 52, la liste des réquisitions numéro 51 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéros 47 et 48 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 01	Pièces de comptes à payer	1 331,40 \$	2 au 6 janvier 2006
Liste PD numéro 01	Pièces de comptes à payer	18 273,42 \$	2 au 6 janvier 2006
Liste des réquisitions numéro 51	Pièces de comptes à payer	3 494,36 \$	2 au 6 janvier 2006
Liste d'embauches numéro 47	Embauches de personnel temporaire	3 035 389,79 \$	19 au 30 décembre 2005
Liste PA numéro 52	Pièces de comptes à payer	53 736,87 \$	2 au 6 janvier 2006
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	174 440,97 \$	2 au 6 janvier 2006
Embauches numéro 48	Embauches de personnel temporaire	874 245,20 \$	2 au 6 janvier 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-62 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES NUMÉROS C-49, C-50 ET C-51 - 911 150,29 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 31 DÉCEMBRE 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes numéros C-49, C-50 et C-51 d'un montant total de 911 150,29 \$ pour la période du 8 au 31 décembre 2005, soit :

Numéro de liste	Période	Montant
C-49	8 au 15 décembre 2005	136 199,80 \$
C-50	16 au 21 décembre 2005	521 583,07 \$
C-51	22 au 31 décembre 2005	253 367,42 \$
	Total :	<u>911 150,29 \$</u>

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-63 **SOUMISSION 2005 SI 259 - MICROCOMM INC. - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA BIBLIOTHÈQUE - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 73 637,85 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Microcomm inc., 165, boulevard Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W1, pour l'achat d'équipements informatiques pour la bibliothèque, au montant de 73 637,85 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 décembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50005-001-50486	69 156,52 \$	Progiciel de bibliothèques SI 04 05 progiciel
04-13493	4 481,33 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-64* **SIGNATURE - BAIL DE LOCATION - BUREAUX ADMINISTRATIFS DES PRODUCTIONS LYRIQUES DE GATINEAU - MAISON SCOTT-FAIRVIEW - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine recommandait favorablement ce bail de location à sa réunion du 8 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le Salon du livre de l'Outaouais est gestionnaire du lieu (CE-2002-1492) et qu'il accepte de cohabiter avec les Productions lyriques de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau se réserve le droit d'utiliser la maison Scott-Fairview à des fins de réunions, de réceptions civiques ou de mise en valeur du site;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du bail de location n'entraînera aucun frais supplémentaire pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité du bâtiment est assurée par la présence de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la présence de l'organisme contribue à la mise en valeur de cette maison historique classée en vertu de la Loi sur les biens culturels et qu'il s'agit d'un des deux joyaux patrimoniaux de niveau national appartenant à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le bail de location dans le but d'officialiser l'entente conclue avec les Productions Lyriques de Gatineau afin de lui permettre sa présence à la maison Scott-Fairview jusqu'au 31 décembre 2008 et ce, conditionnellement à la signature du bail de location.

Le locataire ne paye aucun frais de loyer et cette exemption représente une subvention annuelle en services de 3 600 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le bail de location aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-65*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE PATRIMOINE CANADIEN DANS LE PROGRAMME "PRÉSENTATION DES ARTS CANADA" - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - SALLE JEAN-DESPRÉZ ET CENTRE CULTUREL DU VIEUX-AYLMER (LA BASOCHE) 2006-2007 - 80 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le programme fédéral du Patrimoine canadien « Présentation des arts Canada » permet pour la première fois à une ville de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la diffusion professionnelle de spectacles;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine canadien a accepté le dépôt initial de la demande d'aide de 80 000 \$ et qu'une résolution du conseil municipal doit être acheminée à Patrimoine canadien pour poursuivre l'analyse du dossier;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 80 000 \$ auprès de Patrimoine canadien dans le cadre du programme « Présentation des arts Canada » pour l'année financière 2006-2007;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres toute subvention reçue dans le cadre de cette demande;
- de mandater le chef de la division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres pour agir comme représentant de la Ville de Gatineau pour la signature de la demande officielle d'aide financière à Patrimoine canadien dans le cadre du programme « Présentation des arts Canada ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-66

SOUSSION 2005 SP 214 - CIMCO REFRIGERATION, DIVISION OF TOROMONT INDUSTRIES LTD - REMPLACEMENT DU CONDENSEUR-ÉVAPORATEUR À L'ARÉNA BARIBEAU - REMPLACEMENT DES REFROIDISSEURS À SAUMURE, INSTALLATION D'UN RÉCUPÉRATEUR À EAU CHAUDE ET D'UN CONTRÔLEUR DE GLACE À INFRAROUGES À L'ARÉNA CHOLETTE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 232 166,45 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE BELLEVUE - PATRICE MARTIN ET RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Cimco Refrigeration, Division of Toromont Industries Ltd, 93, Hines Road, Unit 7, Kanata, Ontario, K2K 2M5, pour le remplacement du condenseur-évaporateur à l'aréna Baribeau et le remplacement des refroidisseurs à saumure, installation d'un récupérateur à eau chaude et d'un contrôleur de glace à infrarouge à l'aréna Cholette, au montant total de 232 166,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 3 octobre 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50027-001-50487	74 999,99 \$	Arénas - Remplacement réfrigération // Aréna Cholette
11-50027-002-50488	74 999,99 \$	Arénas - remplacement réfrigération // Aréna Baribeau
11-50001-032-50489	65 397,94 \$	Travaux correctifs aux bâtiments 2005 // Aréna Cholette
11-50001-003-50490	2 639,73 \$	Travaux correctifs aux bâtiments 2005 // Aréna Baribeau
04-13493	14 128,80 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-50001-001	68 037,67 \$		Travaux correctifs aux bâtiments 2005 // 476 St-René 14 moniteurs
11-50001-003		2 639,73 \$	Travaux correctifs aux bâtiments 2005 // Aréna Baribeau
11-50001-032		65 397,94 \$	Travaux correctifs aux bâtiments 2005 // Aréna Cholette

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-67

SOUSSION 2005 SP 262 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT D'ENROBÉS À FROID - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - TOTAL ANNUEL APPROXIMATIF DE 112 609,48 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de mélange d'enrobés à froid, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 12 décembre 2005 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des lots, à savoir :

LOTS NUMÉROS 1 ET 3

Construction DJL inc., 1463, chemin Chambly, Carignan, Québec, J3L 3P9, pour la fourniture de mélange d'enrobés à froid en vrac selon la norme d'homologation 5610-202 au prix unitaire de 99,50 \$ la tonne métrique, incluant les taxes ainsi que la fourniture de mélange d'enrobés à froid en sac de 30 kg selon la norme d'homologation 5610-202 au prix unitaire de 5,75 \$ le sac, incluant les taxes.

LOT NUMÉRO 2

Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour la fourniture de mélange d'enrobés à froid en vrac haute performance au prix unitaire de 69,02 \$ la tonne métrique, incluant les taxes.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2006.

Les fonds à cette fin, au montant annuel approximatif de 112 609,48 \$ incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-32-10-625 – Rues pavées - Asphalte et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-68

SOUSSION 2005 SP 197 - LES CONSTRUCTIONS CJRB - CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC - CHEMIN PINK - SERVICE D'INGÉNIERIE - TOTAL APPROXIMATIF DE 1 630 833,65 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Constructions CJRB inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1, pour les travaux de construction d'une conduite maîtresse sur le chemin Pink, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 1 630 833,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 19 décembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-014-50491	1 531 587,09 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // Aqueduc chemin Pink
04-13493	99 246,56 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30274-015	371 744,66 \$		Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // Stabil. berges ruisseau Leamy
06-30274-014		371 744,66 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // Aqueduc chemin Pink

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-69

MANDAT À LA FIRME FONDEX OUTAOUAIS - CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX - PROJET DE CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC DU CHEMIN PINK - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc sont prévus en bordure du chemin Pink;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un laboratoire sont requis afin d'assurer le contrôle qualitatif en chantier au niveau des matériaux et des méthodes de mises en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la firme Fondex Outaouais a soumis une offre de services professionnels pour les services de laboratoire requis dans le cadre du projet de la conduite maîtresse d'aqueduc du chemin Pink :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un mandat à la firme Fondex Outaouais pour le contrôle qualitatif en chantier des travaux de la conduite maîtresse d'aqueduc du chemin Pink pour un montant de 24 011,47 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-014-50492	22 550,22 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // Aqueduc chemin Pink
04-13493	1 461,25 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-70

AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 12 000 \$ - LOCATION D'ÉQUIPEMENT R.H. NUGENT LTÉE - CONSTRUCTION D'UN SENTIER RÉCRÉATIF DANS LE PARC DES TREMBLES - SERVICE D'INGÉNIERIE - CONTRAT NUMÉRO 04-165 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1164 adoptée le 6 juillet 2005, a adjugé le contrat à la compagnie Location d'équipement R.H. Nugent Ltée pour les travaux de construction d'un sentier récréatif dans le parc Des Trembles, contrat numéro 04-165 au montant de 71 407,52 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1375 adoptée le 14 septembre 2005, a autorisé l'ajustement du coût des travaux supplémentaires de 11 000 \$ à Location d'équipement R.H. Nugent Ltée dans le cadre des travaux de construction d'un sentier récréatif dans le parc Des Trembles, contrat numéro 04-165;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant de 12 000 \$ incluant les taxes représentant les coûts supplémentaires pour compléter les travaux de construction du sentier récréatif au parc Des Trembles, contrat numéro 04-165 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux supplémentaires de 12 000 \$ à Location d'équipement R.H. Nugent Ltée dans le cadre des travaux de construction d'un sentier récréatif au parc Des Trembles, contrat numéro 04-165.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30212-005	11 269,72 \$	Aménagement de sentiers récréatifs // Sentier des Trembles
04-13493	730,28 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-71*

**TARIFICATION ET MODIFICATION DE LA SIGNALISATION DU MARCHÉ
NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP -
AURÈLE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE des commerçants ont soumis, au Centre de services de Gatineau, une demande de réévaluation de la signalisation se rapportant au stationnement dans la zone commerciale de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE les activités de certains des exploitants entraînent le monopole des espaces de stationnement au détriment d'autres commerces opérant dans ce même quartier;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de favoriser une utilisation équitable des places de stationnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la nouvelle signalisation s'appliquant au stationnement du Marché Notre-Dame tel que proposé au rapport intitulé « Modification à la réglementation de stationnement Marché Notre-Dame ».

De plus, ce comité recommande au conseil d'approuver une tarification de 25 \$ par mois pour un maximum de neuf places de stationnement réservées pour des détenteurs de permis pour le stationnement Marché Notre-Dame.

Ces modifications annulent par le fait même toute réglementation de stationnement existante pour le stationnement du Marché Notre-Dame.

Les revenus anticipés se chiffrent à un montant maximum de 2 700 \$ annuellement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
35500-624	700 \$	Stationnements municipaux bois/mat. construction

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-72 **SUBVENTION DE 50 \$ - FONDATION JARDINS ÉDEN - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Fondation Jardins Éden à l'attention de madame Pierrette Bastien, présidente, 79, rue Troyes, Gatineau, Québec, J8T 6E3, dans le cadre d'une contribution financière pour la réalisation d'une résidence pour enfants lourdement handicapés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Cabinet du maire - Subventions subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-73 **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS DENIS TASSÉ ET YVON BOUCHER AU 23^E COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP - QUÉBEC - 15 ET 16 FÉVRIER 2006 - 3 200 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé et Yvon Boucher à assister au 23^e colloque annuel de la Fondation de l'entrepreneurship qui se tiendra à Québec les 15 et 16 février 2006 pour une dépense maximale de 3 200 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 874,20 \$ à l'ordre de la Fondation de l'entrepreneurship, 55, rue Marie-de-l'Incarnation, bureau 201, Québec, Québec, G1N 3E9, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30024	1 600 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-31085	1 600 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-74 **DEMANDE DE SUBVENTION - FONDATION CANADIENNE DE L'ARBRE - PROJET DE PLANTATION DE 100 000 ARBRES (40 000 \$)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a élaboré un plan visant la plantation de 100 000 arbres entre 2006 et 2010 sur son territoire et est prête à consacrer les ressources matérielles et financières nécessaires à la réalisation de cet objectif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement à déposer une demande de subvention au montant de 40 000 \$ auprès de la Fondation canadienne de l'arbre dans le cadre du programme « Ma rue, mes arbres ».

Adoptée

CE-2006-75

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE DACTYLO-RÉCEPTIONNISTE À LA GALERIE MONTCALM, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la charge de travail à la galerie Montcalm, Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs, la direction de ce service demande à ce que la prolongation de l'engagement temporaire d'une dactylo-réceptionniste soit acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'une dactylo-réceptionniste à la galerie Montcalm, Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, du 1^{er} janvier au 19 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72320-132 - Galerie Montcalm – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-76

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COORDONNATEUR D'ACTIVITÉS CULTURELLES, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un coordonnateur d'activités culturelles et ce, du 1^{er} janvier au 19 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72134-112 – Salle Jean-Després – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-77

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN COORDONNATEUR CULTUREL EN PATRIMOINE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un coordonnateur culturel en patrimoine et ce, du 1^{er} janvier au 19 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72410-112 – Patrimoine – Rémunération régulière – Cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72011-999	19 250,42 \$		Politique culturelle // Autres
72410-112		19 250,42 \$	Patrimoine // Réguliers/blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-78

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UN OPÉRATEUR DE TERMINAL POUR LA COUR DU QUÉBEC À 25 HEURES SEMAINE, SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire d'un opérateur de terminal pour la Cour du Québec à 25 heures semaine, Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, du 1^{er} janvier au 19 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-29400-132 – Dépenses recouvrables de tiers – Temporaires – Cols blancs et 02-21600-132 – Soutien – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-79

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME NATHALIE MINEAULT AU POSTE DE COORDONNATEUR - INSTRUCTION À LA COUR MUNICIPALE, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur – instruction à la cour municipale, Services juridiques, (poste numéro N-2005-031 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Nathalie Mineault au poste de coordonnateur – instruction à la cour municipale, Services juridiques.

Mme Mineault est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Mineault sera celui de la classe 10, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-80

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CARMEN RIVET AU POSTE DE COORDONNATEUR - PERCEPTION À LA COUR MUNICIPALE, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur – perception à la cour municipale, Services juridiques, (poste numéro N-2005-032 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Carmen Rivet au poste de coordonnateur – perception à la cour municipale, Services juridiques.

Mme Rivet est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Rivet sera celui de la classe 10, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-81

RETRAITE DE MONSIEUR MAURICE SABOURIN, SERGENT AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS, À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maurice Sabourin, sergent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 30 ans et sept mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Maurice Sabourin les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} janvier 2006 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Sabourin leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 janvier 2006.

Adoptée

CE-2006-82*

AUTORISATION AU TRÉSORIER À PROCÉDER À DES PAIEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET AUTORISATION À SIGNER UNE ENTENTE - SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ PLACE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QU'un des copropriétaires de la Copropriété Place des Pionniers, 150780 Canada Inc., accumule depuis plus de deux ans des arrérages pour les frais communs et que des actions juridiques ont été entreprises par le conseil d'administration du Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers;

CONSIDÉRANT QU'une entente est proposée par la Caisse populaire de l'Île pour accorder un délai permettant la vente en justice des locaux de 150780 Canada Inc. et que cette entente entre la Copropriété Place des Pionniers, 150780 Canada Inc. et la Caisse populaire nécessite la signature du président du conseil d'administration de la Copropriété, représentant de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 11 mai 2004 la résolution numéro CM-2004-518 et le 18 janvier 2005 la résolution numéro CM-2005-61 autorisant le trésorier à procéder à des paiements supplémentaires au Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers pour un montant de 7 000 \$ par mois afin de couvrir les frais d'opération de l'édifice pour l'année 2004 et pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT QUE les montants pour ces contributions supplémentaires ont été prévus au budget 2006;

CONSIDÉRANT QUE les procédures judiciaires pourraient se continuer pendant une partie importante de l'année 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à procéder à des paiements supplémentaires de 7 000 \$ par mois au Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers et ce, jusqu'à concurrence de 84 000 \$ afin de couvrir les frais d'opération de l'année 2006.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le représentant de la Ville, président du conseil d'administration du Syndicat de la Copropriété Place des Pionniers à signer une entente avec la Caisse populaire de l'Île et 150780 Canada Inc. afin de dicter les termes et échéanciers d'une vente en justice éventuelle des locaux, propriété de 150780 Canada Inc..

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19910-511	84 000 \$	Édifice des Pionniers loc./espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif